

## **UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021**

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021**

#### ***Introduction***

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de l'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au 31 Décembre 2021 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 Décembre 2021, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de **1 038 364** dinars et un résultat net bénéficiaire de la période de **2 904** dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

#### ***Etendue de l'examen limité***

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

#### ***Conclusion***

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au 31 Décembre 2021, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **Observations**

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- ✓ La note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- ✓ Les liquidités et les quasi-liquidités représentent 20,47% de l'actif au 31 Décembre 2021. Cette proportion est supérieure au seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- ✓ L'emploi au titre des obligations émises par la société Tunisie Leasing et Factoring représentent, au 31 décembre 2021, 10,65% de l'actif de l'Union Financière Hannibal Sicav dépassant, ainsi, le seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Tunis, le 27 janvier 2022

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**ECC MAZARS**  
**Borhen CHEBBI**

**BILAN DE**

Arrêté au 31/12/2021 en (DT)

	<b>Libellé</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
	<b><u>ACTIFS</u></b>			
AC 1	<b>Portefeuille-titres</b>	<b>3.1</b>	<b>825 599,684</b>	<b>794 969,887</b>
	a- Actions et droits rattachés		90 272,193	464 396,861
	b- Obligations et valeurs assimilées		735 327,491	285 021,826
	c- Titres OPCVM		0,000	45 551,200
AC 2	<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>3.2</b>	<b>212 566,526</b>	<b>201 825,248</b>
	a- Placements monétaires		0,000	97 335,918
	b- Disponibilités		212 566,526	104 489,330
AC3	<b>Créances d'exploitations</b>		<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
AC 4	<b>Autres actifs</b>	<b>3.3</b>	<b>197,624</b>	<b>0,000</b>
	<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 038 363,834</b>	<b>996 795,135</b>
	<b><u>PASSIF</u></b>		<b><u>31 491,566</u></b>	<b><u>30 396,782</u></b>
PA 1	<b>Opérateurs créditeurs</b>	<b>3.4</b>	6 660,226	4 164,929
PA 2	<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>3.5</b>	24 831,340	26 231,853
	<b><u>ACTIF NET</u></b>		<b><u>1 006 872,268</u></b>	<b><u>966 398,353</u></b>
CP 1	<b><u>Capital</u></b>	<b>3.6</b>	<b>1 007 225,065</b>	<b>974 985,775</b>
CP 2	<b><u>Sommes distribuables</u></b>	<b>3.7</b>	<b><u>-352,797</u></b>	<b><u>-8 587,422</u></b>
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		-8 905,261	1,592
	b- Sommes distribuables de l'exercice		8 552,464	-8 589,014
	<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>1 038 363,834</b>	<b>996 795,135</b>

## ETAT DE RESULTAT

du 01/10/2021 au 31/12/2021 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01.10.21 au 31.12.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21	Période du 01.10.20 au 31.12.20	Période du 01.01.20 au 31.12.20
<u>PR 1</u> <b>Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>3.1</b>	<b>12 318,728</b>	<b>40 016,872</b>	<b>6 265,367</b>	<b>26 822,369</b>
Dividendes		0,000	4 960,375	1 875,000	8 826,250
Revenus des obligations et valeurs assimilées		12 318,728	35 056,497	4 390,367	17 996,119
<u>PR 2</u> <b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>3.2</b>	<b>0,000</b>	<b>3 696,241</b>	<b>1 598,499</b>	<b>5 263,365</b>
<b>Total des revenus des placements</b>		<b>12 318,728</b>	<b>43 713,113</b>	<b>7 863,866</b>	<b>32 085,734</b>
<u>CH 1</u> <b>Charges de gestion des placements</b>	<b>3.8</b>	<b>-3 198,558</b>	<b>-11 462,934</b>	<b>-3 099,375</b>	<b>-12 087,558</b>
<b>Revenu net des placements</b>		<b>9 120,170</b>	<b>32 250,179</b>	<b>4 764,491</b>	<b>19 998,176</b>
<u>CH 2</u> <b>Autres charges</b>	<b>3.9</b>	<b>-5 946,005</b>	<b>-23 650,328</b>	<b>-7 254,203</b>	<b>-28 899,323</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>3 174,165</b>	<b>8 599,851</b>	<b>-2 489,712</b>	<b>-8 901,147</b>
<u>PR 4</u> <b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>		-93,403	-47,387	312,387	312,133
<b>Sommes distribuables de la période</b>		<b>3 080,762</b>	<b>8 552,464</b>	<b>-2 177,325</b>	<b>-8 589,014</b>
<u>PR 4</u> <b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		93,403	47,387	-312,387	-312,133
<b>Variation des plus ou moins valeurs potentielles sur titres</b>		-195,261	56 632,862	10 946,933	-32 284,115
<b>Plus ou moins valeurs réalisées sur cession de titres</b>		0,000	-73 867,964	-5 111,675	-849,564
<b>Frais de négociation de titres</b>		-74,679	- 1 582,663	- 19,237	- 278,809
<b>Résultat net de la période</b>		<b>2 904,225</b>	<b>-10 217,914</b>	<b>3 326,309</b>	<b>-42 313,635</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET****du 01/10/2021 au 31/12/2021 en (DT)**

Libellé	Période du 01.10.21 au 31.12.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21	Période du 01.10.20 au 31.12.20	Période du 01.01.20 au 31.12.20
<b><u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b><u>2 904,225</u></b>	<b><u>-10 217,914</u></b>	<b><u>3 326,309</u></b>	<b><u>-42 313,635</u></b>
a- Résultat d'exploitation	3 174,165	8 599,851	-2 489,712	-8 901,147
b-Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-195,261	56 632,862	10 946,933	-32 284,115
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,000	-73 867,964	-5 111,675	-849,564
d- Frais de négociation de titres	-74,679	-1 582,663	-19,237	-278,809
<b><u>AN2- Distributions de dividendes</u></b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>-7 366,480</u></b>
<b><u>AN3- Transactions sur le capital</u></b>	<b><u>-14 499,360</u></b>	<b><u>50 691,829</u></b>	<b><u>-42 050,017</u></b>	<b><u>3 632,447</u></b>
<b>a- Souscriptions</b>	<b>1 067,880</b>	<b>173 505,391</b>	<b>0,000</b>	<b>160 549,652</b>
- Capital	1 000,000	163 600,000	0,000	143 700,000
- Régularisation des sommes non distribuables	60,917	10 890,505	0,000	16 237,907
- Régularisation des sommes distribuables	6,963	-985,114	0,000	611,745
<b>b- Rachats</b>	<b>15 567,240</b>	<b>122 813,562</b>	<b>42 050,017</b>	<b>156 917,205</b>
- Capital	14 600,000	115 200,000	39 000,000	145 200,000
- Régularisation des sommes non distribuables	866,874	8 233,450	3 362,333	11 967,030
- Régularisation des sommes distribuables	100,366	-619,888	-312,316	-249,825
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-11 595,135</b>	<b>40 473,915</b>	<b>-38 723,708</b>	<b>-46 047,668</b>
<b><u>AN4- Actif Net</u></b>				
a- En début de période	1 018 467,403	966 398,353	1 005 122,061	1 012 446,021
b- En fin de période	1 006 872,268	1 006 872,268	966 398,353	966 398,353
<b><u>AN5- Nombre d'actions</u></b>				
a- En début de période	9 563	8 943	9 333	8 958
b- En fin de période	9 427	9 427	8 943	8 943
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>106,807</b>	<b>106,807</b>	<b>108,061</b>	<b>108,061</b>
<b>AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</b>	<b>1,14%</b>	<b>-1,16%</b>	<b>1,35%</b>	<b>-3,72%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31-12-2021**

### **PRESENTATION DE LA SOCIETE :**

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV est une SICAV mixte de type distribution qui a été créée en 1999. Elle a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

UBCI BOURSE, intermédiaire en bourse, assure la gestion de UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV et UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (UBCI) est le dépositaire de ses actifs.

### **1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31-12-2021 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésors assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2021 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en date d'arrêté.

### **2.3- Evaluation des autres placements :**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date. En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres. Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018. La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

### **2.4- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

#### 3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-12-2021 par des actions, des obligations & valeurs assimilées. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% l'Actif
<b>Actions</b>		<b>57 729,663</b>	<b>90 272,193</b>	<b>8,69%</b>
SFBT	4 125	44 138,943	75 112,125	7,234%
SOTUVER	2 079	13 590,720	15 160,068	1,460%
<b>Obligations des Sociétés</b>		<b>290 107,460</b>	<b>303 525,755</b>	<b>29,23%</b>
ATL 2017-1 CA 7.55%	270	5 397,300	5 658,228	0,54%
ATL 2018-1 CA 8.3%	1 100	44 000,400	45 345,137	4,37%
ATT- LEAS 2018-1-T+2.3%	600	24 000,000	24 897,582	2,40%
ATTIJARI LEASE SUB 2020-1	300	24 000,000	24 188,712	2,33%
CIL 2017 -2 - 7.95%	500	20 000,000	21 017,600	2,02%
CIL 2018-1 - 10.6%	300	17 910,600	19 370,089	1,87%
HL 2017 -3 8%	500	20 000,000	21 192,329	2,04%
HL 2018-1 8.3%	500	20 000,000	20 793,162	2,00%
TLG 2018-1 CA T+2.3%	70	2 731,960	2 857,097	0,28%
TLF 2019 A 11.4%	200	12 067,200	12 627,891	1,22%
TLF 2021-1 9.7 %	900	90 000,000	94 994,038	9,15%
UIB SUB 2016-A 7.4%	500	10 000,000	10 583,890	1,02%
<b>BTA et EMPRUNT NATIONAL</b>		<b>417 422,616</b>	<b>431 801,736</b>	<b>41,58%</b>
<b>BTA</b>		<b>86 240,000</b>	<b>89 576,965</b>	<b>8,630%</b>
BTA-04-2028	40	37 380,000	38 924,855	3,75%
BTA052022	50	48 860,000	50 652,110	4,88%
<b>EMP NATIONAL</b>		<b>331 182,616</b>	<b>342,224,771</b>	<b>32,96%</b>
EMP NAT T1 2021 CAT B 8.8%	750	75 000,000	77 661,698	7,48%
EMP NAT T1 2021 CAT C 8.9%	225	225 000,000	233 075,836	22,45%
EMP NAT T3 2021 CAT A 8,70%	3 550	31 182,616	31 487,237	3,03%
<b>TOTAL</b>		<b>765 259,739</b>	<b>825 599,684</b>	<b>79,51%</b>

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libelle	Période du 01.10.21 au 31.12.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21	Période du 01.10.20 au 31.12.20	Période du 01.01.20 au 31.12.20
<b>Revenus des Actions</b>	<b>0,000</b>	<b>2 949,375</b>	<b>1 875,000</b>	<b>8 826,250</b>
<b>Revenus des titres OPCVM</b>	<b>0,000</b>	<b>2 011,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>Revenus des obligations et valeurs assimilées</b>	<b>12 318,728</b>	<b>35 056,497</b>	<b>4 390,367</b>	<b>17 996,119</b>
Revenus des obligations privées	11 082,651	30 160,057	3 154,290	13 063,579
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	1 236,077	4 896,440	1 236,077	4 932,540
<b>TOTAL</b>	<b>12 318,728</b>	<b>40 016,872</b>	<b>6 265,367</b>	<b>26 822,369</b>

### 3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2021 à 212 566,526 DT et s'analyse comme suit :

		31/12/2021	31/12/2020	% de l'Actif
Placements monétaires		0,000	97 335,918	0,00%
Disponibilités	(1)	212 566,526	104 489,330	20,47%
<b>Total</b>		<b>212 566,526</b>	<b>201 825,248</b>	<b>20,47%</b>

(1) Les disponibilités au 31-12-2021 s'analysent comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Avoirs en banque	212 566,526	104 489,33
<b>Total</b>	<b>212 566,526</b>	<b>104 489,330</b>

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01.10.21 au 31.12.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21	Période du 01.10.20 au 31.12.20	Période du 01.01.20 au 31.12.20
Intérêts des bons de trésor à court terme	0,000	1 078,593	1 598,499	5 263,365
Intérêts sur les avois bancaires	0,000	2 617,648	0,000	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>0,000</b>	<b>3 696,241</b>	<b>1 598,499</b>	<b>5 263,365</b>

### 3.3 –Autres actifs :

	Libelle	31/12/2021	31/12/2020
<b>AC 4</b>	<b>Autres Actifs</b>	<b>197,624</b>	<b>0,000</b>
	RS sur BTA	197,624	0,000

### 3.4 –Opérateurs créditeurs :

	Libelle	31/12/2021	31/12/2020
<b>PA 1</b>	<b>Opérateurs créditeurs</b>	<b>6 660,226</b>	<b>4 164,929</b>
	Frais de gestionnaire	1 146,964	1 117,796
	Frais de dépositaire	551,426	198,167
	Frais de distributeurs	4 961,836	2 848,966

### 3.5 – Autres créditeurs divers :

	Libelle	31/12/2021	31/12/2020
<b>PA 2</b>	<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>24 831,340</b>	<b>26 231,853</b>
	Etat, retenue à la source	0,000	905,722
	Redevance CMF	85,577	82,230
	Charges à payer sur l'exercice	24 745,763	25 243,901

### 3.6 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<b>Capital au 31/12/2020</b>	
* Montant en nominal	894 300
* Nombre de titres	8 943
* Nombre d'actionnaires	75
<b>Souscriptions réalisées</b>	
* Montant en nominal	163 600
* Nombre de titres émis	1 636
<b>Rachats effectués</b>	
* Montant en nominal	115 200
* Nombre de titres rachetés	1 152
<b>Capital au 31/12/2021</b>	
* Montant en nominal	942 700
* Nombre de titres	9 427
* Nombre d'actionnaires	75

La variation de l'actif net de la période allant du 01-01-2021 au 31-12-2021 s'élève à **40 473,915** dinars.

Le nombre de titres d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV au 31-12-2021 est de 9 427 contre 8 943 au 31-12-2020

	<b>Mvt sur le capital</b>	<b>Mvt sur l'Actif Net</b>
<b>Capital début de période au 31/12/2021</b>	<b>974 985,775</b>	<b>974 985,775</b>
<b>Souscriptions de la période</b>	<b>163 600,000</b>	<b>163 600,000</b>
<b>Rachats de la période</b>	<b>-115 200,000</b>	<b>-115 200,000</b>
<b>Autres mouvements</b>	<b>-16 160,710</b>	<b>-16 513,507</b>
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	56 632,862	56 632,862
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-73 867,964	-73 867,964
- Frais de négociation de titres	-1 582,663	-1 582,663
- Régularisation des sommes non distribuables	2 657,055	2 657,055
- Sommes distribuables		-352,797
<b>Montant fin de période au 31/12/2021</b>	<b>1 007 225,065</b>	<b>1 006 872,268</b>

### 3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31-12-2021 s'élèvent à -352,797DT contre -8 587,422 DT au 31-12-2020 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Somme distribuables des exercices antérieurs	-8 905,261	1,592
Résultat d'exploitation	8 599,851	-8 901,147
Régularisation du résultat d'exploitation	-47,387	312,133
<b>Total</b>	<b>-352,797</b>	<b>-8 587,422</b>

### 3.8 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV, UBCI et UBCI BOURSE.

Libelle	Période du 01.10.21 au 31.12.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21	Période du 01.10.20 au 31.12.20	Période du 01.01.20 au 31.12.20
<b>CH 1 Charges de gestion des placements</b>	<b><u>3 198,558</u></b>	<b><u>11 462,934</u></b>	<b><u>3 099,375</u></b>	<b><u>12 087,558</u></b>
Rémunération du gestionnaire	1 146,964	4 505,428	1 117,797	4 481,360
Rémunération du dépositaire	205,167	695,790	198,167	760,654
Rémunération des distributeurs	1 846,427	6 261,716	1 783,411	6 845,544

### 3.9 Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des autres charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique :

Libelle	Période du 01.10.21 au 31.12.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21	Période du 01.10.20 au 31.12.20	Période du 01.01.20 au 31.12.20
<b>CH 2 Autres charges</b>	<b><u>5 946,005</u></b>	<b><u>23 650,328</u></b>	<b><u>7 254,203</u></b>	<b><u>28 899,323</u></b>
Redevance CMF	254,885	1 001,232	248,398	995,868
Services bancaires et assimilés	0,000	70,196	44,625	210,065
Abonnement des charges budgétisées	5 691,120	22 578,900	6 961,180	27 693,390

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

Libellé	Période du 01.10.21 au 31.12.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21	Période du 01.10.20 au 31.12.20	Période du 01.01.20 au 31.12.20
<b>Abonnement des charges budgétisées</b>	<b><u>5 691,120</u></b>	<b><u>22 578,900</u></b>	<b><u>6 961,180</u></b>	<b><u>27 693,390</u></b>
Taxes	94,993	376,876	65,665	261,233
Frais bancaires	22,635	89,800	28,256	112,410
Publication BO CMF	354,238	1 405,400	353,270	1 405,400
Honoraires CAC	1 709,234	6 781,200	1 704,564	6 781,200
Frais AGO et publications	893,564	3 545,119	1 194,629	4 752,546
Jetons de Présence	2 016,438	8 000,000	3 016,393	12 000,000
Alpha mena	600,042	2 380,600	598,402	2 380,600
Autres	-0,024	-0,095	0,000	0,001

(\*) C'est le reliquat du budget de l'année précédente

## **4. REMUNERATIONS GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE, ET DISTRIBUTEURS**

### 4-1 Rémunération du gestionnaire

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI BOURSE une convention aux termes de laquelle L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI BOURSE une mission de gestionnaire couvrant :

- \* la gestion du portefeuille de la SICAV,
- \* la gestion administrative et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- \* la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI BOURSE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI BOURSE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,45% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

### 4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investis selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

### 4-3 Rémunération des distributeurs :

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI et UBCI BOURSE des conventions de distribution aux termes desquelles L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI et UBCI BOURSE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.